



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission des affaires économiques et monétaires

22.12.2009

COMMUNICATION AUX MEMBRES

Objet: Audition d'Olli REHN, commissaire désigné chargé des affaires économiques et financières

Veillez trouver ci-joint les réponses écrites de M. Olli REHN.

Le secrétariat

CM800216FR.doc

PE431.090v01-00

FR

Unie dans la diversité

FR

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE
DU PARLEMENT EUROPÉEN
DESTINÉ AU COMMISSAIRE DÉSIGNÉ
Olli REHN
(Affaires économiques et monétaires)

Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle

- 1. Quels aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle sont-ils particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelles sont vos motivations? Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?**

J'ai consacré la plus grande partie de ma vie professionnelle à l'intégration européenne, en tant qu'universitaire, homme politique et fonctionnaire. J'adhère totalement à l'objectif du projet de paix européen, qui s'est traduit par une période de paix, de stabilité et de prospérité sans précédent sur le continent européen. Apporter ma contribution à cet idéal a été un grand honneur et une leçon d'humilité, et je compte bien continuer à y œuvrer. C'est un projet sans fin, dont la réalisation pose constamment de nouveaux défis.

J'ai entamé ma carrière européenne à la tête de la délégation finlandaise aux rencontres européennes de la jeunesse sur la sécurité et les droits de l'homme, en 1985-1987. Élu député au parlement finlandais en 1991, j'ai présidé la délégation finlandaise auprès du Conseil de l'Europe et ai été membre de la commission des affaires économiques de son assemblée parlementaire. J'ai rempli les fonctions de conseiller spécial pour la coordination des politiques auprès du Premier ministre finlandais en 1992-1993, période pendant laquelle la Finlande est sortie de la pire récession économique qu'elle ait connue. J'ai été membre du Parlement européen en 1995-1996, membre de la commission des budgets et membre suppléant de la commission des affaires économiques et monétaires, de la commission du contrôle budgétaire et de la commission des affaires institutionnelles. J'ai également fait partie du bureau de mon groupe parlementaire. Cette expérience a renforcé ma conviction que la légitimité démocratique des politiques européennes doit se fonder sur un partenariat solide entre la Commission et le Parlement.

Entre 1998 et 2002, j'ai été chef de cabinet du commissaire Liikanen et ai participé aux

groupes de pilotage internes de la Commission pour l'Agenda 2000 et la stratégie de Lisbonne. Depuis juillet 2004, j'ai été témoin des transformations fondamentales qu'une perspective européenne peut inspirer, d'abord comme commissaire chargé des entreprises et de la société de l'information, puis en qualité de commissaire chargé de l'élargissement.

Sur le plan européen, les réussites et les revers de la Commission, en particulier dans les années où j'y ai travaillé, m'ont éclairé sur la façon de bien servir l'Europe en tant que commissaire, tant dans les domaines relevant de mon portefeuille qu'en ma qualité de membre du Collège. Je suis impatient de travailler à nouveau pour l'Europe et suis fermement motivé et déterminé – tout en restant modeste – à relever les défis majeurs qui se posent à elle.

En tant que membre de la Commission, j'ai fait tout mon possible pour respecter pleinement les obligations d'indépendance et d'intégrité, d'impartialité et de disponibilité prévues dans les traités. Je continuerai à respecter ces principes, tels qu'ils sont définis à l'article 17, paragraphe 3, du traité sur l'Union européenne et à l'article 245 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et qui resteront, dans ma mission future également, les valeurs qui m'animeront. Je m'engage à me conformer sans compromis aux normes éthiques définies à l'article 245 du TFUE et dans le code de conduite des commissaires, ainsi que dans toute mise à jour éventuelle de celles-ci.

J'ai rempli et rendu publique ma déclaration d'intérêts telle que prévue par le code de conduite des commissaires. Je m'engage à la mettre à jour régulièrement en cas d'évolution de la situation.

J'éviterai toute situation susceptible de remettre en question mon indépendance, mon impartialité et ma disponibilité à l'égard de la Commission, et je m'abstiendrai d'assumer tout autre mandat public et de me livrer à une quelconque autre activité professionnelle, rémunérée ou non. Si une situation susceptible d'engendrer un conflit d'intérêts dans l'exercice de mes fonctions officielles devait néanmoins survenir, j'en informerais immédiatement le président de la Commission.

Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen et ses commissions

2. Comment évalueriez-vous votre rôle en tant que membre du collège des commissaires? À quel égard vous considéreriez-vous responsable et comptable devant le Parlement de vos actions et de celles de vos services?

J'ai appris par l'expérience que la collégialité est essentielle au bon fonctionnement de la Commission. Le fait que tous les commissaires contribuent aux décisions et partagent la responsabilité des initiatives garantit la prise en compte de la plus large palette de points de vue. Les initiatives de la Commission devraient par conséquent refléter un intérêt véritablement européen et être soigneusement pesées et bien argumentées.

Je souhaite renforcer le partenariat entre le Parlement européen et la Commission pour faire progresser l'intérêt européen commun. J'ai pu apprécier le soutien résolu et les conseils du Parlement européen dans mon travail de commissaire à l'élargissement.

Sur le plan exécutif, la Commission est responsable devant le Parlement européen. J'assume

la responsabilité politique de mes actes dans mon domaine de compétence, sans préjudice du principe de collégialité de la Commission et dans le respect total des pouvoirs et du rôle du président de la Commission.

L'Union européenne a mené à bien ses principales réalisations à des moments où le Parlement et la Commission travaillaient à des objectifs communs. À l'appui de cette responsabilité, je garantirai au PE le même niveau de dialogue et le même accès à l'information que j'aurais attendu si j'étais encore député européen.

J'entends par là des contacts et un dialogue réguliers, notamment le fait de participer à des réunions des commissions lorsque j'y serai invité ou de mon propre chef, ainsi que la communication d'informations complètes, actualisées et claires. Enfin et surtout, il conviendra de tenir compte de l'opinion du Parlement, qui est un élément capital du processus de prise de décision. Pour l'essentiel, il sera nécessaire d'adopter une approche anticipative commune dans nos relations pour que nous puissions définir et nous mettre d'accord sur des objectifs communs.

Les directeurs généraux sont responsables devant leur commissaire respectif de veiller à ce que les orientations politiques et les dispositions d'application soient scrupuleusement respectées au sein des directions générales. J'ai établi, avec mes services, une relation fondée sur la loyauté, la confiance, la compétence et la transparence, et compte garder cette ligne de conduite.

J'attends donc de mes directeurs généraux qu'ils me tiennent informé tant des questions politiques que des questions administratives. À cet effet, je définirai précisément les missions et les modalités de travail ainsi que les canaux de diffusion de l'information dès que j'aurai pris mes fonctions, conformément au code de conduite des commissaires. Les modalités de travail définies avec les DG relevant de mon portefeuille actuel ont fait leurs preuves et j'ai l'intention de suivre une approche similaire en ce qui concerne mon nouveau portefeuille.

3. Quels engagements spécifiques êtes-vous prêt à prendre en termes de transparence renforcée, de coopération accrue et de prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement, y compris à la lumière de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne? Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prêt à informer le Parlement et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?

Dans le droit fil de ma réponse à la question précédente, j'aimerais insister sur ma confiance dans le partenariat entre le Parlement et la Commission. La confiance, la transparence et le partenariat devraient être les bases des relations entre les deux institutions. Ils contribueront à la légitimité et au caractère responsable de notre travail, ainsi qu'à l'efficacité et à la bonne gouvernance.

Le traité de Lisbonne renforce encore le partenariat entre la Commission et le Parlement. Ses dispositions et possibilités en la matière devraient être utilisées au maximum, dans l'intérêt de l'Europe et de ses citoyens.

Je compte établir un partenariat étroit avec la commission des affaires économiques et

monétaires, fondé sur un dialogue régulier et ouvert, un échange d'informations et de bonnes relations personnelles. J'ai l'intention d'assister aux réunions de la commission sur invitation, mais je souhaiterais pouvoir le faire également de ma propre initiative lorsque la situation le nécessitera. Je travaillerai dans le même esprit avec les autres commissions compétentes dans les matières de mon portefeuille.

Dans mon travail avec le Parlement en général, je suis déterminé à mettre en œuvre intégralement les dispositions de l'accord-cadre, dont le poids et l'importance ne vont qu'augmenter avec le renforcement des pouvoirs décisionnels du Parlement européen.

Questions relatives aux politiques

4. Quelles sont les trois grandes priorités que vous entendez poursuivre dans le cadre du portefeuille qui vous est proposé, compte tenu, le cas échéant, de la crise financière, économique et sociale et des préoccupations liées au développement durable?

En tant que commissaire pressenti pour prendre en charge l'économie et les affaires monétaires, j'estime que la croissance et l'emploi doivent être la priorité numéro un, dans le contexte de la stabilité macroéconomique. C'est là que se trouvent les besoins les plus urgents et les demandes les plus pressantes de nos concitoyens, et cela doit être notre objectif commun essentiel au cours des prochaines années.

Nous devons mettre au point une stratégie coordonnée pour gérer la sortie de la crise actuelle et créer des conditions propices à une croissance durable et intelligente pour les générations actuelles et futures. Je considère la future stratégie UE 2020 comme un instrument clé de cette approche. Elle vise à la fois à assurer la viabilité budgétaire et à préparer notre économie au monde différent qui émergera de la crise, en facilitant la mise en place d'une économie plus intelligente, plus verte, fondée sur la connaissance et l'innovation, et qui nous assurera un niveau élevé d'emploi et de productivité. Comme l'indiquent les orientations politiques du président Barroso, la Banque européenne d'investissement peut jouer un rôle important de stimulation des investissements afin d'encourager ce programme de modernisation.

La crise a incontestablement démontré que l'Europe est plus forte et plus efficace lorsqu'elle est unie. Travailler ensemble nous rend plus forts et efficaces. Dès lors, nous devrions profiter des opportunités qu'offre le traité de Lisbonne en ce qui concerne la coordination économique renforcée, en particulier dans la zone euro. Le traité confère un nouveau rôle à l'Eurogroupe et ouvre de nouvelles possibilités à la Commission, telles que celles prévues à l'article 121 du TFUE. Je suis convaincu que l'UE doit exploiter ces nouvelles possibilités pour prendre des mesures concrètes en vue de renforcer la coordination économique.

La crise économique n'a pas seulement prélevé un lourd tribut sur l'emploi et la production, elle a aussi porté atteinte à la production potentielle future de l'UE, aggravant les défis liés au vieillissement de la population. Nous sommes confrontés à un besoin urgent de renforcer l'activité économique et la création d'emplois. Pour assurer une croissance économique durable, il importe de remettre sur pied rapidement le secteur financier et de mettre en œuvre un cadre robuste destiné à promouvoir la stabilité macrofinancière dans l'UE. Je considère ma participation au futur Comité européen du risque systémique comme importante à cet égard.

Des conditions tout aussi importantes sont l'instauration d'une surveillance intégrée de l'évolution dans les États membres et l'amélioration de la capacité d'ajustement, notamment en vue de réduire les déséquilibres dans la zone euro et de préparer la voie à son élargissement progressif et reposant sur des règles.

Ma deuxième priorité est de travailler à assurer la viabilité des finances publiques dans l'UE et à en améliorer la qualité. Dans de nombreux États membres, et dans l'Union considérée globalement, la dette publique suit actuellement une trajectoire non viable. Il est par conséquent essentiel d'assainir les finances publiques de manière crédible et en temps opportun dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance, cette mesure devant s'intégrer dans une «stratégie de sortie» globale. Il nous faut renforcer les instruments existants de coordination des politiques de l'UE tout en exploitant leur flexibilité pour gérer l'ampleur et la durée exceptionnelles de la crise économique actuelle. Assainir les finances publiques passera aussi par une amélioration de leur qualité et une réorientation des dépenses publiques, aux échelons national et de l'UE, vers les domaines où elles auraient un impact positif sur la production potentielle. Un succès en la matière sera déterminant pour dégager et mobiliser les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs de la stratégie UE 2020.

Ma troisième priorité consiste à rehausser le rôle de l'UE dans les relations économiques internationales. L'Union a un rôle essentiel à jouer sur le plan international, que ce soit grâce à ses divers instruments externes ou par sa contribution à la coordination des politiques et à la surveillance multilatérale. Parallèlement, l'Union européenne (et en particulier la zone euro) devra trouver sa place dans le nouveau système émergent de gouvernance économique mondiale où le G20 joue un rôle de plus en plus important.

Il sera donc particulièrement important que, sur les questions qui revêtent une dimension UE importante, la zone euro et l'Union dans son ensemble parlent d'une seule voix à l'échelon international. Même si, à plus long terme, la solution devrait passer par une représentation unifiée des États membres de la zone euro comme le prévoit le traité, il est de la plus haute importance de mettre en place dans les meilleurs délais un mécanisme de coordination considérablement renforcé. Ce sera également important pour inciter les institutions financières internationales (IFI) à étudier le rôle d'instruments financiers innovants dans le renforcement de l'efficacité des politiques de l'UE, par exemple pour promouvoir l'investissement dans les technologies vertes.

5. Quelles sont les initiatives législatives et non législatives spécifiques que vous entendez présenter, et selon quel calendrier? Quels engagements spécifiques pouvez-vous prendre concernant en particulier les priorités et demandes des commissions (en annexe) qui relèveraient de votre portefeuille? De quelle manière veilleriez-vous personnellement à la bonne qualité des propositions législatives?

Le cadre de coordination des politiques existant, fondé sur le traité, a démontré sa valeur dans la récente crise économique et financière. Je compte par conséquent poursuivre en priorité la mise en œuvre des politiques de relance économique et de viabilité budgétaire récemment adoptées et exploiter pleinement les instruments existants pour instaurer une coordination et une gouvernance plus affirmées dans l'UE. Il s'agit notamment de l'évaluation, par la Commission, des programmes nationaux de stabilité et de convergence, de l'évaluation de l'efficacité de l'action menée dans le cadre des procédures concernant les déficits excessifs,

ainsi que des rapports de convergence dans lesquels la Commission évalue l'état de préparation d'un pays à son adhésion à la zone euro.

Mon intention est de préparer une stratégie de sortie qui permette les investissements dans l'avenir de l'UE et ramène cette dernière sur une trajectoire de croissance durable, garante de nouveaux emplois, de prospérité, de technologies vertes et d'innovation pour l'Europe et au-delà. Parallèlement, nous devons restaurer la viabilité des finances publiques, notamment par une amélioration des procédures de gouvernance et la coopération en matière économique.

Dans un monde où les ressources publiques se font rares, un défi important à relever consistera à mobiliser des ressources suffisantes pour atteindre les objectifs de la stratégie UE 2020. Je compte bien coopérer avec le Parlement pour trouver des moyens innovants de rendre cette mobilisation possible.

Sur la base de mes priorités politiques exposées en réponse à la question précédente, et en exploitant les instruments existants précités, j'ai l'intention de présenter les initiatives suivantes dans le courant de mon mandat, sous réserve, bien entendu, d'une analyse stratégique plus poussée et de leur acceptation collégiale:

- une communication concernant l'établissement d'un système de coordination renforcée des politiques fondé sur une surveillance plus large et approfondie pour les États membres de la zone euro (compte tenu également de l'article 136 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne);
- une communication sur le renforcement de la participation et de la représentation européennes dans les institutions et enceintes financières internationales;
- en collaboration avec le commissaire chargé de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion et le commissaire chargé du marché intérieur et des services, un livre vert sur l'adéquation et la viabilité des régimes de retraites dans l'UE;
- une proposition législative sur le mandat extérieur de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour la période 2011-2013 et une communication de la Commission sur l'activité future à long terme de la BEI et le remodelage de l'architecture financière européenne;
- si possible, une proposition d'instrument encadrant l'assistance macrofinancière de l'UE aux pays tiers, afin d'accélérer les procédures en la matière tout en respectant dûment les prérogatives du PE;
- une communication sur l'établissement d'un cadre méthodologique et de la collecte de données dans le cadre de la stratégie UE 2020, pour mesurer les progrès accomplis vers la réalisation de ses principaux objectifs, mais aussi des phénomènes socioéconomiques complexes et des problématiques transversales (tels que le suivi à donner au rapport Stiglitz et à la communication intitulée «Le PIB et au-delà»).

Je veillerai à ce que les nouvelles initiatives législatives s'appuient sur des analyses d'impact

rigoureuses et c'est sur cette base que j'élaborerai les projets de propositions législatives avec mes services.